



50w ok

Lieu de consommation :
SARL GEORGEON BERNARD
2 LE MAINE VERRET
16130 VERRIERES

Votre service clients :
Pour tout renseignement :
portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h



Tél : 098 098 10 07

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E20005609

Point De Livraison : 15136324141372

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800021111

Date d'échéance : 01/09/2023

Préavis de résiliation 1 mois

SereniPro DT

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

SARL BERNARD GEORGEON

Urgence dépannage Enedis :

Tél : 09 72 67 50 16

Coût d'un appel local selon opérateur

SARL BERNARD GEORGEON
33 RUE PIERRE VIALA
16130 SEGONZAC
France

Facture N° : FR0000340723 du 20/06/2023

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 05/07/2023

Antargaz Electricité		0,00€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité		0,00€
Taxes et contributions		5,23€
Montant Hors TVA		5,23€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	5,23€	1,05€
Montant TVA		1,05€
Montant TTC de la facture		6,28€
Solde avant facturation *		0,00€

Montant à payer 6,28€

Prochain relevé vers le 03/07/2023

Transmission de vos index avant le : 15/06/2023

Prochaine facture vers le 03/07/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 05/07/2023

Montant : 6,28€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : SARL GEORGEON BERNARD
Banque : CRCAM CHARENTE PERIGORD
Iban : FR7612406****00*****708**
BIC : AGRIFRPP824
RUM : 00E00000080002111101
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q."

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



Détail de votre facture :

Numéro : FR0000340723

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E20005609
 Identifiant PDL : 15136324141372
 Option Tarifaire : Heures Pleines / Heures Creuses
 Grille Tarifaire : SP3_2020_007

Données de comptage :

Référence compteur : 502
 Type de compteur : Compteur bleu électronique
 Puissance souscrite (kVA) : 18

Prestations	Index compteur en kWh			Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index					

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 5,23 €

1,05€

Total HT

5,23€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 03/06/2022 au 03/07/2022	1035	Réelle
Période de la relève du 03/07/2022 au 03/08/2022	269	Réelle
Période de la relève du 03/08/2022 au 03/09/2022	255	Réelle
Période de la relève du 03/09/2022 au 03/10/2022	386	Réelle
Période de la relève du 03/10/2022 au 03/11/2022	408	Réelle
Période de la relève du 03/11/2022 au 03/12/2022	882	Réelle
Période de la relève du 03/12/2022 au 03/01/2023	1900	Réelle
Période de la relève du 03/01/2023 au 03/02/2023	1824	Réelle
Période de la relève du 03/02/2023 au 03/03/2023	1105	Réelle
Période de la relève du 03/03/2023 au 03/04/2023	1175	Réelle
Période de la relève du 03/04/2023 au 03/05/2023	640	Réelle
Période de la relève du 03/05/2023 au 03/06/2023	731	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 21/06/2022 au 20/06/2023	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	267,77	335,90
Montant de la consommation facturée	1662,97	2134,00
Montant des prestations et services souscrits	-115,02	-138,02
Montant total facturé en Euros		2331,88

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.

(2)TCDFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.

(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.

(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.

(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.

(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.

Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

16

Surin oh



Lieu de consommation :
SARL GEORGEON BERNARD
2 LA PREVOUTE
16130 VERRIERES

Votre service clients :
Pour tout renseignement :
portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h

 **Tél : 098 098 10 07**
Coût d'un appel local selon opérateur

 serviceclients.em.fr@antargaz.com

 ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :
Code client : F/E20005619
Point De Livraison : 15177423969711

Vos informations contrat :
Numéro contrat : 800021112
Date d'échéance : 01/09/2023
Préavis de résiliation 1 mois
SereniPro ST
Offre prix de marché – avec ARENH
Contractant :
SARL BERNARD GEORGEON

Urgence dépannage Enedis :
Tél : 09 72 67 50 16
Coût d'un appel local selon opérateur

SARL BERNARD GEORGEON
33 rue Pierre VIALA
16130 SEGONZAC
France

Facture N° : FR0000340724 du 20/06/2023

Condition de paiement : Prélèvement
Date d'échéance : 05/07/2023

Antargaz Electricité		0,00€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité		0,00€
Taxes et contributions		6,81€
Montant Hors TVA		6,81€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	6,81€	1,36€
Montant TVA		1,36€
Montant TTC de la facture		8,17€
Solde avant facturation *		0,00€

Montant à payer 8,17€

Prochain relevé vers le 01/07/2023
Transmission de vos index avant le : 13/06/2023

Prochaine facture vers le 01/07/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :
Selon la loi LME du 04/06/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.
Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.



Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 05/07/2023

Montant : 8,17€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : SARL GEORGEON BERNARD
Banque : CRCAM CHARENTE PERIGORD
Iban : FR7612406****00*****708**
BIC : AGRIFRPP824
RUM : 00E00000080002111201
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q."
A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients

Détail de votre facture :

Numéro : FR0000340724

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E20005619
 Identifiant PDL : 15177423969711
 Option Tarifaire : Base
 Grille Tarifaire : SP3_2020_007

Données de comptage :

Référence compteur : 525
 Type de compteur : Compteur Linky
 Puissance souscrite (kVA) : 12

Prestations	Index compteur en kWh			Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index					

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 6,81 €

1,36€

Total HT

6,81€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 01/06/2022 au 01/07/2022	1683	Réelle
Période de la relève du 01/07/2022 au 01/08/2022	3	Réelle
Période de la relève du 01/08/2022 au 01/09/2022	2	Réelle
Période de la relève du 01/09/2022 au 01/10/2022	247	Réelle
Période de la relève du 01/10/2022 au 01/11/2022	240	Réelle
Période de la relève du 01/11/2022 au 01/12/2022	915	Réelle
Période de la relève du 01/12/2022 au 01/01/2023	2018	Réelle
Période de la relève du 01/01/2023 au 01/02/2023	2042	Réelle
Période de la relève du 01/02/2023 au 01/03/2023	1930	Réelle
Période de la relève du 01/03/2023 au 01/04/2023	2130	Réelle
Période de la relève du 01/04/2023 au 30/04/2023	1258	Réelle
Période de la relève du 30/04/2023 au 01/06/2023	1425	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 21/06/2022 au 20/06/2023	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	216,83	261,31
Montant de la consommation facturée	2220,11	2840,02
Montant des prestations et services souscrits	-123,73	-148,48
Montant total facturé en Euros		2952,86

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
 (2)TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
 (3)OSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
 (4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
 (5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
 (6) Complément ARENH conformément à l'article 6.2.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
 Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).



Lieu de consommation :

SARL GEORGEON Bernard
33 RUE PIERRE VIALA
16130 SEGONZAC

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h



Tél : 098 098 10 07

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E20005615

Point De Livraison : 15178147565560

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800021114

Date d'échéance : 01/09/2023

Préavis de résiliation 1 mois

SereniPro ST

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

SARL BERNARD GEORGEON

Urgence dépannage Enedis :

Tél : 09 72 67 50 16

Coût d'un appel local selon opérateur

LA POSTE

SD : 863013738426560

(B1-34) - 34 - 1/1 - 97 - 97 - A0 -
2306110463003



SARL BERNARD GEORGEON
33 RUE PIERRE VIALA
16130 SEGONZAC
France

Facture N° : FR0000336297 du 11/06/2023

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 26/06/2023

Antargaz Electricité		216,82€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité		89,21€
Taxes et contributions		27,48€
Montant Hors TVA		333,51€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	289,63€	57,93€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur	43,88€	2,41€
Montant TVA		60,34€
Montant TTC de la facture		393,85€
Solde avant facturation *		0,00€

Montant à payer

393,85€

Prochain relevé vers le 09/07/2023

Transmission de vos index avant le : 21/06/2023

Prochaine facture vers le 09/07/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 26/06/2023

Montant : 393,85€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : SARL GEORGEON BERNARD
Banque : CRCAM CHARENTE PERIGORD
Iban : FR7612406****00*****708**
BIC : AGRIFRPP824
RUM : 00E0000080002111401
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q"

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



Détail de votre facture :

Numéro : FR0000336297

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E20005615
Identifiant PDL : 15178147565560
Option Tarifaire : Base
Grille Tarifaire : SP3_2020_007

Données de comptage :

Référence compteur : 02207601167761
Type de compteur : Compteur Linky
Puissance souscrite (kVA) : 36

Prestations	index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA			
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index									
Antargaz Electricité												
Abonnement du 01/07/2023 au 31/07/2023 sur la base de 96,96 €/an							96,96 €/an	8,08	5,5%			
Consommation du 09/05/2023 au 09/06/2023						1519						
Consommation du 09/05/2023 au 09/06/2023	133079	134598	1519		1	1519	0,05430 €/kwh	82,48	20,0%			
ARENH - écrêtement (6) Base du 09/05/2023 au 09/06/2023	133079	134598	1519		1	1519	0,08312 €/kwh	126,26	20,0%			
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)												
Composante Comptage L 18-36 kVA - Echoir du 09/06/2023 au 08/07/2023						30	0,050959 €/J	1,53	5,5%			
Composante Gestion - Echoir du 09/06/2023 au 08/07/2023						30	0,04011 €/J	1,20	5,5%			
Composante Soutirage CU 18-36 kVA / Part fixe - Echoir du 09/06/2023 au 08/07/2023						1080	0,024658 €/kVA/J	26,63	5,5%			
Composante Soutirage CU 18-36 kVA / Part variable du 09/05/2023 au 09/06/2023						1	1519	0,0394 €/kWh	59,85	20,0%		
Taxes et contributions												
CTA (1) du 09/06/2023 au 08/07/2023						29.37	21,93 %	6,44	5,5%			
TCCFE (2) du 09/05/2023 au 09/06/2023						0	0 €/kwh	0,00	0,0%			
TDCFE (2) du 09/05/2023 au 09/06/2023						0	0 €/kwh	0,00	0,0%			
CSPE (3) du 09/05/2023 au 09/06/2023						1519	0,00100 €/kwh	1,52	20,0%			
CSAE (4) Base du 09/05/2023 au 09/06/2023						1519	0,00769 €/kwh	11,68	20,0%			
GCC (5) du 09/05/2023 au 09/06/2023						1519	0,00516 €/kwh	7,84	20,0%			
Montant base taxable TVA 20,0 % sur 289,63 €								57,93€				
Montant base taxable TVA 5,5 % sur 43,88 €								2,41€				
Total HT								333,51€				

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 09/05/2022 au 09/06/2022	1533	Réelle
Période de la relève du 09/06/2022 au 09/07/2022	1405	Réelle
Période de la relève du 09/07/2022 au 09/08/2022	1322	Réelle
Période de la relève du 09/08/2022 au 09/09/2022	1400	Réelle
Période de la relève du 09/09/2022 au 09/10/2022	7102	Réelle
Période de la relève du 09/10/2022 au 09/11/2022	12589	Réelle
Période de la relève du 09/11/2022 au 09/12/2022	4658	Réelle
Période de la relève du 09/12/2022 au 09/01/2023	2240	Réelle
Période de la relève du 09/01/2023 au 09/02/2023	3023	Réelle
Période de la relève du 09/02/2023 au 09/03/2023	2520	Réelle
Période de la relève du 09/03/2023 au 09/04/2023	1952	Réelle
Période de la relève du 09/04/2023 au 09/05/2023	1608	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période	Montant	Montant
Du 12/06/2022 au 11/06/2023	HTT en Euros	TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	488,96	604,66
Montant de la consommation facturée	6077,44	7929,32
Montant des prestations et services souscrits	-448,90	-538,68
Montant total facturé en Euros		7995,30

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2)TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).



Lieu de consommation :
BERNARD GEORGEON
40 B RUE PIERRE VIALA
16130 SEGONZAC

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h



Tél : 098 098 10 07

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E20005611

Point De Livraison : 15141244572318

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800021113

Date d'échéance : 01/09/2023

Préavis de résiliation 1 mois

SereniPro ST

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

SARL BERNARD GEORGEON

Urgence dépannage Enedis :

Tél : 09 72 67 50 16

Coût d'un appel local selon opérateur

LA POSTE

(B1-33) - 33 - 1/1 - 95 - 95 - A0 -
2306110463003

SD : 86301373842655Q



SARL BERNARD GEORGEON
33 RUE PIERRE VIALA
16130 SEGONZAC
France

Facture N° : FR0000336296 du 11/06/2023

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 26/06/2023

Antargaz Electricité	7,05€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité	11,81€
Taxes et contributions	2,63€
Montant Hors TVA	21,49€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	0,98€ 0,20€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur	20,51€ 1,13€
Montant TVA	1,33€
Montant TTC de la facture	22,82€
Solde avant facturation *	0,00€

Montant à payer 22,82€

Prochain relevé vers le 09/07/2023

Transmission de vos index avant le : 21/06/2023

Prochaine facture vers le 09/07/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 26/06/2023

Montant : 22,82€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : SARL GEORGEON BERNARD
Banque : CRCAM CHARENTE PERIGORD
Iban : FR7612406****00*****708**
BIC : AGRIFRPP824
RUM : 00E00000080002111301
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q"

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



26



Détail de votre facture :

Numéro : FR0000336296

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E20005611
Identifiant PDL : 15141244572318
Option Tarifaire : Base
Grille Tarifaire : SP3_2020_007

Données de comptage :

Référence compteur : 02207601176984
Type de compteur : Compteur Linky
Puissance souscrite (kVA) : 12

Prestations	Index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index						

Antargaz Electricité

Abonnement du 01/07/2023 au 31/07/2023 sur la base de 76,20 €/an 76,20 €/an 6,35 5,5%

Consommation du 09/05/2023 au 09/06/2023

Consommation du 09/05/2023 au 09/06/2023	1504	1509	5	1	5	0,05430 €/kwh	0,28	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Base du 09/05/2023 au 09/06/2023	1504	1509	5	1	5	0,08312 €/kwh	0,42	20,0%

Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)

Composante Comptage L 0-18 kVA - Eclair du 09/06/2023 au 08/07/2023					30	0,050959 €/J	1,53	5,5%
Composante Gestion - Eclair du 09/06/2023 au 08/07/2023					30	0,04011 €/J	1,20	5,5%
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part fixe - Eclair du 09/06/2023 au 08/07/2023					360	0,024658 €/kVA/J	8,88	5,5%
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part variable du 09/05/2023 au 09/06/2023				1	5	0,0394 €/kWh	0,20	20,0%

Taxes et contributions

CTA (1) du 09/06/2023 au 08/07/2023	11,63	21,93 %	2,55	5,5%
TCCFE (2) du 09/05/2023 au 09/06/2023	0	0 €/kwh	0,00	20,0%
TDCFE (2) du 09/05/2023 au 09/06/2023	0	0 €/kwh	0,00	0%
CSPE (3) du 09/05/2023 au 09/06/2023	5	0,00100 €/kwh	0,01	20,0%
CSAE (4) Base du 09/05/2023 au 09/06/2023	5	0,00769 €/kwh	0,04	20,0%
CFE (5) du 09/05/2023 au 09/06/2023	5	0,00516 €/kwh	0,03	20,0%

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 0,98 €	0,20€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur 20,51 €	1,13€
Total HT	21,49€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 09/05/2022 au 09/06/2022	12	Réelle
Période de la relève du 09/06/2022 au 09/07/2022	8	Réelle
Période de la relève du 09/07/2022 au 09/08/2022	9	Réelle
Période de la relève du 09/08/2022 au 09/09/2022	8	Réelle
Période de la relève du 09/09/2022 au 09/10/2022	9	Réelle
Période de la relève du 09/10/2022 au 09/11/2022	13	Réelle
Période de la relève du 09/11/2022 au 09/12/2022	8	Réelle
Période de la relève du 09/12/2022 au 09/01/2023	8	Réelle
Période de la relève du 09/01/2023 au 09/02/2023	9	Réelle
Période de la relève du 09/02/2023 au 09/03/2023	8	Réelle
Période de la relève du 09/03/2023 au 09/04/2023	8	Réelle
Période de la relève du 09/04/2023 au 09/05/2023	34	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 12/06/2022 au 11/06/2023	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	234,37	282,40
Montant de la consommation facturée	21,48	27,67
Montant des prestations et services souscrits	-2,89	-3,47
Montant total facturé en Euros		306,60

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2)TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

(B1-33) - 33 - 171 - 96 - AD - 2306110463003